

Le recensement, c'est quoi ?

campagne 2011





Pourquoi un recensement ?

Le recensement est important pour :

- ✓ les communes
- ✓ les pouvoirs publics
- ✓ les entreprises, les associations...

Le recensement a pour objectif :

- ✓ déterminer les différentes populations légales des circonscriptions administratives de la France
- ✓ décrire les structures démographiques et sociales de la population
- ✓ dénombrer et décrire les logements
- ✓ mettre à disposition chaque année des informations récentes et régulières



Qui recense-t-on ?

On recense :

✓ **des logements**



✓ **des habitants**

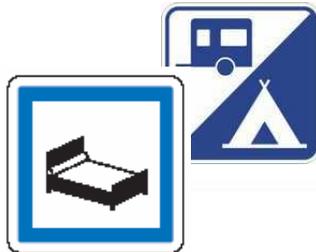
Qui recense-t-on ?

Mais aussi :

✓ les personnes sans abri



✓ les habitations mobiles



✓ les hôtels et campings



✓ les communautés
(par des enquêteurs Insee)

Le recensement, comment ?

Dans les communes de **moins de 10 000 habitants (PC)**

La France compte un peu plus de 35 000 communes de moins de 10 000 habitants. Ces communes ont été réparties en 5 groupes équilibrés.

COMBIEN ?

Une commune sur 5, soit environ 7 000 communes

QUAND ?

Chaque commune est recensée tous les 5 ans

QUI ?

L'ensemble de la population de chaque commune du groupe de l'année

En 5 ans

100 % de la population des communes de moins de 10 000 habitants

7155 communes recensées en 2011





Le recensement, comment ?

Dans les communes de **10 000 habitants ou plus (GC)**

La France compte **956 communes de 10 000 habitants ou plus.**

COMBIEN ?

Toutes les communes sont concernées

QUAND ?

Chaque année, en janvier-février

QUI ?

La population de 8 % des logements de la commune

En 5 ans

40 % des logements de la commune recensés

956 communes recensées en 2011





Les populations légales



Les populations légales



*Article 1 du décret 2003-485 du 5 juin 2003
modifié*

Population municipale



**Personnes habitant dans la
commune**

+

+

**Population comptée à part
(PCAP)**



**Personnes recensées
ailleurs mais qui ont
conservé une résidence sur
la commune**

=

=

Population totale

Population totale

Population des communautés

Personne sans abri et habitations mobiles

Liste récupérée auprès des sous-préfectures

Les étudiants majeurs de -25 ans ayant leur résidence familiale dans la commune

Population des ménages

Personnes ayant leur résidence dans la commune mais résidant habituellement dans une communauté

Les étudiants mineurs résidant dans la commune du fait de leurs études

(1) La résidence habituelle pour les conjoints éloignés et les élèves et étudiants mineurs est la résidence familiale.

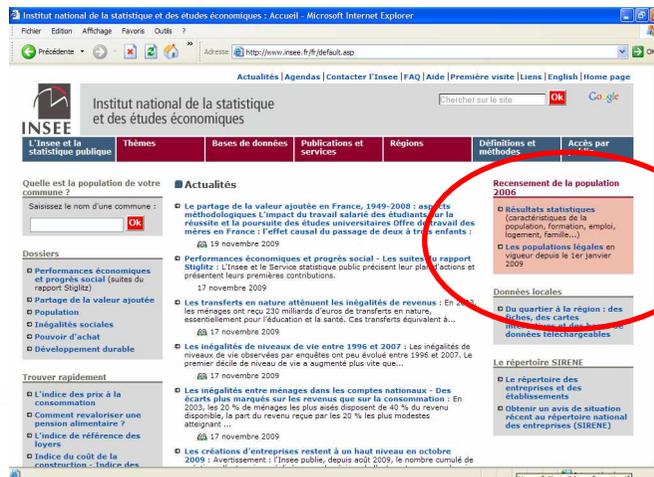
(2) Établissements d'enseignement hébergeant des élèves et des étudiants (y compris les établissements d'enseignement militaire) et les établissements pénitentiaires.



Les populations légales

Publication fin décembre

✓ au journal officiel



✓ sur Insee.fr

Les statistiques sur les habitants et les logements : Publication juillet sur insee.fr





A quoi sert la population légale

➤ **côté financier** : *la dotation globale de fonctionnement*

S'appuie sur les chiffres la population totale
et de résidence secondaire

➤ **côté électoral** : *les élections municipales*

C'est la population municipale qui sert de référence

La population municipale sert à déterminer en particulier le nombre
de conseillers municipaux, les indemnités versées aux maires et adjoints



Le Répertoire d'Immeubles Localisés (R.I.L.)



Communes de 10 000 habitants ou plus

Qu'est-ce que le R.I.L. ?

Répertoire d'Immeubles Localisés

- ✓ base de données d'adresses
- ✓ pour chaque commune de 10 000 habitants ou plus
- ✓ contenant des informations sur les
 - immeubles d'habitations
 - communautés
 - entreprises
 - équipements
- ✓ initialisé en 2002 à partir du recensement de 1999



Qu'est-ce que le R.I.L. ?

Il sert aux besoins du recensement, à savoir :

- ✓ **constituer une base de sondage d'adresses (BSA) pour le tirage de l'échantillon d'adresses**
- ✓ **réaliser les plans de localisation pour les agents recenseurs**
- ✓ **calculer les populations légales**



Comment le RIL est-il mis à jour ?

Une mise à jour annuelle et en continu

➤ **Faite à partir de :**

- fichiers administratifs
- données recueillies sur le terrain
- résultats de collecte des enquêtes de recensement précédentes

➤ **Validée par l'expertise de la commune.**



Grâce à ces mises à jour successives dans le RIL

- **Le répertoire s'enrichit et s'améliore au fil du temps**
- **Repérage plus simple des adresses**
- **Qualité accrue des résultats**

La préparation de la collecte HMSA...



Communes de 10 000 habitants ou plus

Préparer la collecte des habitations mobiles et personnes sans abri



- **Prendre contact avec les associations**
- **Repérer les lieux de vie avec l'aide des associations**
 - ✓ des personnes sans abri
 - ✓ des habitations mobiles
- **Compléter les imprimés « relevé des lieux »**
 - ✓ pour aider les agents recenseurs



Les habitations mobiles terrestres

- **Les mobile homes** (avec roues et barre de traction)
- **Les caravanes et les roulotte** (en particulier utilisés par les forains et les gens du voyage)
- **Les péniches** (et les autres bateaux) immobilisés à quai



utilisés à titre de résidences principales

Les personnes sans abri



- **Elles dorment le plus souvent dans la rue**, dans des lieux non prévus pour l'habitation
- **Elles ne peuvent pas être recensées lors des autres collectes**
(logements, communautés, habitations mobiles, hôtels, mariniers)

Ne pas confondre avec les « SDF »

La collecte HMSA...



Habitations mobiles terrestres et personnes sans abri



- À recenser impérativement au cours des **2 premiers jours** de la collecte, soit **les 20 et 21 janvier 2011**
- L'agent recenseur rapporte les questionnaires **en mairie** au plus tard **le 23 janvier au soir**



Les habitations mobiles terrestres

À recenser seulement si résidence principale

- ✓ Une **FL** par habitation mobile
- ✓ Autant de **BI** que d'habitants permanents
- ✓ Éventuellement une **FLNE** (en cas de refus)
- ✓ Un **DAC** pour rassembler les habitations mobiles d'un district, avec :
 - rang d'adresse = **900**
 - type de construction = **code 6** :
« *caravane, habitation mobile* »

Les personnes sans abri



- ✓ Un **BI** par personne
- ✓ En cas de difficulté, sur le BI, noter au minimum :
le nom, le sexe et la date de naissance
- ✓ Une **FL** pour rassembler tous les BI d'un même district, avec :
 - **Rang d'adresse = 905**
 - **Rang de logement = 001**
 - **Catégorie** = résidence principale
 - **Type de construction** = « caravane, habitation mobile »



Les campings

dans les campings,
on recense les habitants **permanents**

➤ qui résident dans des logements en « dur » ou dans une habitation légère de loisir (et dans tous les cas sans résidence familiale ailleurs).

**du
20 janvier
au
19 février
2011**

➤ qui résident dans un mobile-home (avec moyen de mobilité), une caravane, une tente ...

**les 20 et
21 janvier
2011**





Les campings

dans les campings **ouverts à l'année**

On recense aussi :

- ✓ les résidences secondaires
- ✓ les logements occasionnels
- ✓ les logements vacants (seulement pour les logements en « dur »
mais pas pour les habitations légères de loisir)

